



# Charte partenariale pour CaliTerre

---

## TABLE DES MATIÈRES

1. Charte partenariale de CaliTerre
2. Principes fédérateurs et intentions du projet
3. Engagement
4. Description des parties prenantes
5. Durée de vie et modifications de cette Charte
6. Ressources



## Charte partenariale de CaliTerre

Dans cette charte, vous découvrirez les objectifs et principes fédérateurs du projet CaliTerre (Ceinture alimen-Terre de la région d'Ath), ainsi que les engagements des partenaires et leurs niveaux d'engagement.

### Introduction

Le Projet CaliTerre (Ceinture Alimentaire de la région d'Ath) est un projet qui émane d'une coalition d'acteurs économiques, citoyens, associatifs et culturels. Il est indépendant de tout parti politique et est né de l'ambition de favoriser la mise en place d'un système alimentaire local rentable, créateur d'emplois, équitable, sain et résilient(1). Tout cela autour de la question: "Comment nourrir la région d'Ath en 2030 ?".(3)

#### Nous entendons par là, notamment :

- Favoriser la rentabilité des fermes, soutenues par la communauté locale;
- Favoriser la création de filières économiques locales, liées de près ou de loin au secteur de l'alimentation;
- Favoriser l'innovation sociale pour créer des emplois locaux et de qualité afin de nourrir la région;
- Nourrir en priorité les habitants de la région d'Ath et ses environs avec des produits sains et à un prix abordable pour tous;
- Mettre en place une agriculture durable et résiliente face aux défis actuels (instabilité du climat et érosion de la biodiversité, fin de l'énergie bon marché, rareté des minerais, crises économiques...) et futurs.

Le projet CaliTerre a pour objectif d'identifier, renforcer et mettre en réseau les projets à valeur exemplative existants, mais aussi favoriser l'émergence de projets complémentaires ainsi que leur développement.

CaliTerre veut aussi poser les bases d'une réflexion et d'un plan d'action pour que la part locale des biens alimentaires consommés en région d'Ath grandisse de manière significative. Pour cela, il faut connaître les besoins précis des acteurs du secteur et se donner les moyens d'y répondre, via une filière économique encore largement à créer.

La mobilisation que nous mettons sur pied doit aboutir à des projets concrets, CaliTerre étant la plateforme qui facilitera le développement d'initiatives multiples allant toutes dans le sens d'une plus grande part de marché pour les produits locaux, « bons, propres et justes », accessibles à l'ensemble de la population.



## 1. Principes fédérateurs et intentions du projet

### Ce qui a guidé les initiateurs du projet :

- Favoriser l'accès de tous à une nourriture de qualité, produite dans des conditions écologiquement et socialement décentes;
- Renforcer la souveraineté alimentaire des populations, ici comme ailleurs;
- Soutenir le développement de modèles d'agriculture, d'élevage et de transformation alimentaires moins dépendants des ressources non renouvelables et plus respectueux des écosystèmes et de la santé humaine;
- Se réapproprié collectivement les enjeux de la filière alimentaire et construire des alternatives crédibles contribuant à réinvestir la marge économique générée pour développer l'économie locale, afin de rendre un véritable pouvoir économique aux producteurs et aux consommateurs de la région. Pour ce faire, privilégier les acteurs de la distribution qui n'ont pas la maximisation du profit pour principale finalité – d'où une référence à l'économie sociale, résiliente et au circuit court;
- Contribuer à la redynamisation de l'économie locale de la région d'Ath et à la création de nombreux emplois autour de projets qui consacrent la primauté du travail sur le profit, en matière de production, de distribution et de transformation alimentaire – ce dernier type d'activité, générateur d'une forte valeur ajoutée, étant particulièrement sous-développé en Wallonie (le secteur agro-alimentaire est un vecteur économique important en Wallonie picarde);
- Créer une alliance ville-campagne sur le mode : la campagne nourrit la ville, la ville soutient l'agriculture locale, notamment paysanne et/ou agro-écologique, par ses choix de consommation, d'épargne et d'investissement;
- Favoriser la rencontre entre les acteurs professionnels de la chaîne alimentaire et les consommateurs, ainsi que la reconnaissance de leurs intérêts réciproques et communs. À partir de là, définir ensemble ce qu'est la qualité de l'alimentation dans toutes ses dimensions (organoleptique, gustative, sanitaire, écologique, sociale), accepter collectivement d'en payer le prix et répartir ce prix de manière juste;
- Construire un réseau d'acteurs et des synergies sur un mode de coordination ascendant(4), participatif et décentralisé;
- Faire le choix de l'ouverture : nous sommes désireux de travailler / réfléchir avec tous ceux qui partagent globalement les principes et objectifs énoncés ici, qu'ils soient labellisés bio ou pas, qu'ils se réclament de l'économie sociale ou pas, etc.;
- Documenter et rendre le processus accessible afin de faciliter sa diffusion et son appropriation sur d'autres territoires.



## 2. Engagement

En signant la présente charte partenariale, chaque partie prenante s'engage à soutenir et participer à la réalisation des objectifs de CaliTerre et à en respecter la Charte. Chaque partenaire a la possibilité de choisir un niveau d'engagement proportionnel à ses possibilités de participation (participation active, aide ponctuelle, soutien moral ou financier, etc.).

Il est bien entendu possible de faire un pas de côté, temporaire ou définitif. Les entrées et sorties des partenaires du projet sont annoncées lors de réunions de coordination. Lors de ces réunions, on discutera des implications concrètes et de la réorganisation éventuelle du projet. Dans le but de préserver à la fois la dynamique du projet et des relations partenariales saines, dans le cas où une personne ou une organisation participant à la coordination ou à la mobilisation souhaite arrêter sa participation, elle en expliquera le motif lors d'une réunion en présence des personnes et groupes concernés. Cette partie prenante sera alors remerciée collectivement pour son apport à CaliTerre.

Afin de garantir l'aspect pluraliste du projet, les parties prenantes ne sont pas autorisées à se revendiquer seules initiatrices ou porteuses de l'idée ou du projet. De même, afin de protéger la transparence du projet, les membres informent le groupe dans lequel ils sont actifs ainsi que le groupe de coordination de CaliTerre de tout conflit d'intérêt existant ou potentiel. En cas de tentative de récupération ou de conflit d'intérêt problématique pour le projet, le groupe de coordination prendra position par consentement(2) quant à l'attitude à adopter.

En contrepartie, le projet CaliTerre anime des activités et rencontres d'échange et de partage d'expériences entre les différents acteurs et valorisera les bonnes pratiques des partenaires au travers de ses activités et supports de communication.

## 3. Description des parties prenantes

Concrètement, ce partenariat peut se manifester de plusieurs manières et évoluer dans le temps :

- **Coordinateurs du projet** : Faciliter, organiser et coordonner le Projet CaliTerre. Ils forment le groupe de coordination, s'engagent concrètement dans une ou des tâches d'organisation et de coordination (logistique, animation, organisation, communication, etc.), et mettent en place des processus et des modes de collaboration et de gouvernance transparents et participatifs. Ils répondent aux sollicitations de la presse et aux demandes de partenariats. Pour garantir l'aspect pluraliste du projet, le groupe de coordination est composé de citoyen(ne)s qui agissent en leur nom.
- **Parrains du projet** : Les parrains du projet sont des personnalités reconnues pour leur compétence dans un domaine proche du projet CaliTerre. Ils soutiennent le projet et contribuent à lui donner une légitimité, qu'elle soit d'ordre scientifique, méthodologique ou autre. En fonction de leur disponibilité, un parrainage peut par exemple inclure la participation à certains événements, le conseil ou encore la réponse à des questions de journalistes.



- **Partenaires mobilisateurs et/ou à valeur exemplative** : Ils facilitent le projet CaliTerre notamment par des aides ponctuelles, en participant aux activités et en y invitant les membres de leur organisation et de leur propre réseau. Les bonnes pratiques des partenaires mobilisateurs et exemplatifs sont mises en évidence dans les événements et communications de CaliTerre. Il peut s'agir de personnes ou d'organisations.
- **Partenaires de soutien** : Ils donnent de la visibilité et de la légitimité, notamment scientifique et économique, au projet CaliTerre, afin de lui donner plus d'impact. Les partenaires de soutien sont renseignés sur le site internet et sont invités à écrire quelques lignes pour expliquer en quoi ce projet est important et rejoint éventuellement leurs objectifs. Il peut s'agir de personnes ou d'organisations.
- **Le cas particulier des partis politiques** : Ceux-ci sont invités et bienvenus aux événements. Ils sont également invités à relayer les informations à leurs membres, tout en spécifiant qu'il s'agit d'un projet économique, citoyen et associatif indépendant de tout parti politique. Il est également évident qu'ils sont invités à reprendre les objectifs et principes fédérateurs dans leurs programmes et actions, ainsi qu'à utiliser leur pouvoir pour soutenir et / ou mettre en place des projets qui vont dans le sens de CaliTerre dans le respect des principes susmentionnés relatifs à l'aspect pluraliste du projet CaliTerre.

#### 4. Durée de vie et modifications de cette Charte

Cette charte organise les relations partenariales du projet CaliTerre pour la phase d'organisation, d'animation et d'évaluation des événements de janvier 2015 (conférence et forum ouvert). La suite du processus et le rôle futur potentiel de CaliTerre seront déterminés, avec les partenaires qui le souhaitent, après ces événements. En conséquence, cette charte sera réévaluée à ce moment par les coordinateurs et partenaires qui le souhaitent. En l'absence de modification expresse par consentement, elle continuera à s'appliquer.

#### 5. Ressources

- (1) Un système alimentaire résilient est un système capable de s'adapter aux crises tout en continuant à nourrir les populations. Par crises dans le domaine de l'alimentation, nous entendons par exemple l'impact des changements climatiques sur les récoltes et les prix de l'alimentation, l'augmentation des coûts de production liés à la fin du pétrole bon marché, la raréfaction de certains minéraux comme le phosphore ou encore les crises économiques.
- (2) Le mode de prise de décision par consentement est issu de la sociocratie et est expliqué ici : <http://www.athentransition.be/articles/la-prise-de-decision-par-consentement/>
- (3) Pourquoi 2030 en point de mire ? Le choix de 2030 vient de la volonté de se donner un temps assez long pour pouvoir imaginer et mettre en place d'autres possibles, ce qui serait difficile dans un délai trop court car nous serions "bridés" par les contraintes actuelles. Aussi, cela permettra que puissent aboutir de nombreux projets et de voir l'émergence d'un nouveau système alimentaire, tout en n'étant pas un délai trop long car les enjeux liés à l'alimentation n'attendent pas (climat, coûts énergétiques, crises économiques...).



- (4) Par mode de coordination "ascendant" (ou bottom-up, du bas vers le haut), nous entendons un pilotage participatif (ascendant) basé sur les besoins, perceptions et initiatives de « terrain » (au sens opérationnel) pour être répercutées, déclinées et prises en compte par les organes de coordination.
- (5) Comment ont-ils fait à Liège ? : page de [présentation des partenaires](http://www.catl.be/partenaires/) du projet liégeois : <http://www.catl.be/partenaires/>